

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 avril 2018 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-04-10.062

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement sur les modalités de publication des avis publics

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement sur les modalités de publication des avis publics.

Monsieur Michel Mendes présente le projet de règlement qui aura notamment pour objet de prévoir que les avis publics seront publiés sur le site internet de la Ville.


3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h10.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10 par le maire.


Denis Martin, maire


Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques